

5A1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Communauté d'Agglomération de La Rochelle

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

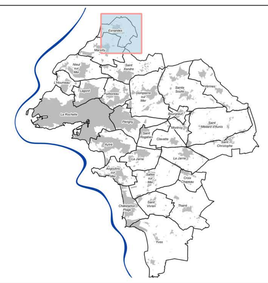
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5A1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme intercommunal — Communauté d'Agglomération de La Rochelle

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

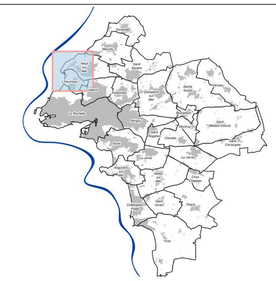
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5A2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5B1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

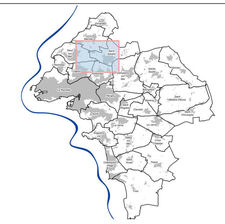
Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5B1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5B2

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
- Les travaux à proximité d'ouvrages de gaz naturel sont soumis aux dispositions réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDA LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

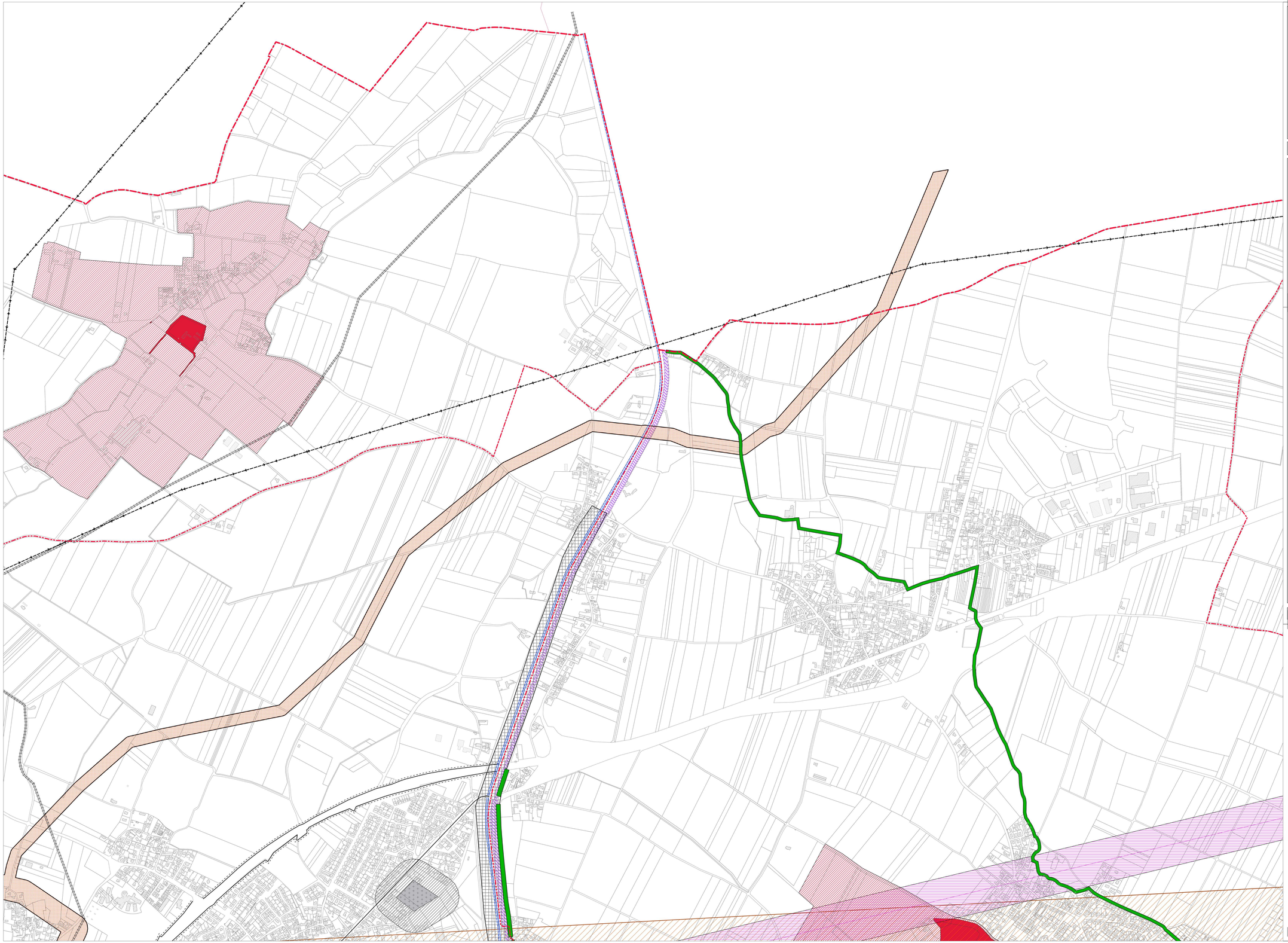
N

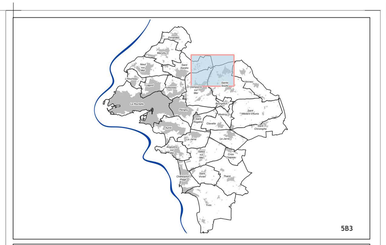
Echelle 1 : 5 000

plan_711_5B2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\Con\SrvCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_





LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- I4t1 - Cimetière
- I4t1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du (des) opérateur(s) de réseaux concernés), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDC LA ROCHELLE
AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

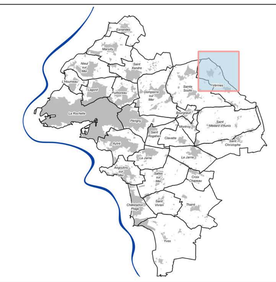
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5B3

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\ConTerCar\URC-PLUi\FQS5_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL6 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL6 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL6 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme intercommunal — CAMPAGNE D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

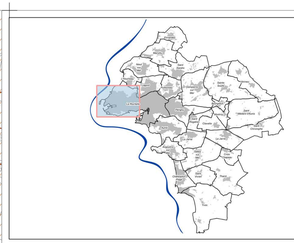
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5B4

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5C1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- I4ct - Cimetière
- I4ct - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques ou aériens (DT-DICT). Avant tout commencement de travaux, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CAMPAGNE D'ASSOCIATIONS DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

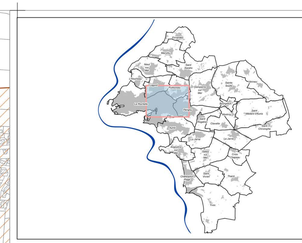
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5C1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- I4t1 - Cimetière
- I4t1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'intérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CC DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	29 Janvier 2026	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

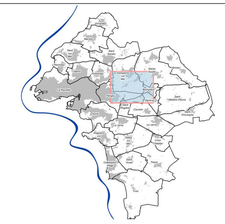
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5C2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\Con\SrCa\URC\PLUI\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5C3

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Decembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

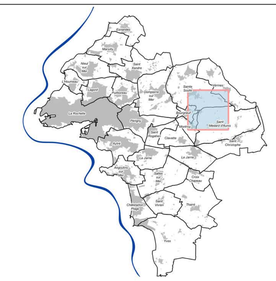
Echelle 1 : 5 000

N

plan_711_5C3

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5C4

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme intercommunal — Communauté d'Agglomération de la Rochelle

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

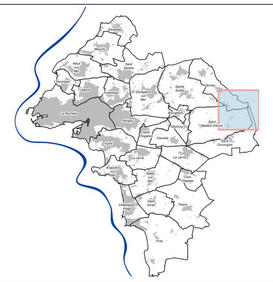
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5C4

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

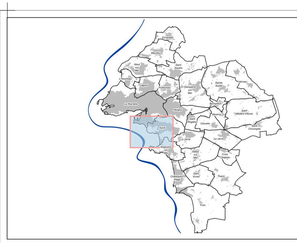
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5C5

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5D1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
Les ouvrages de transport de matières dangereuses font l'objet de dispositions constructives relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDAGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

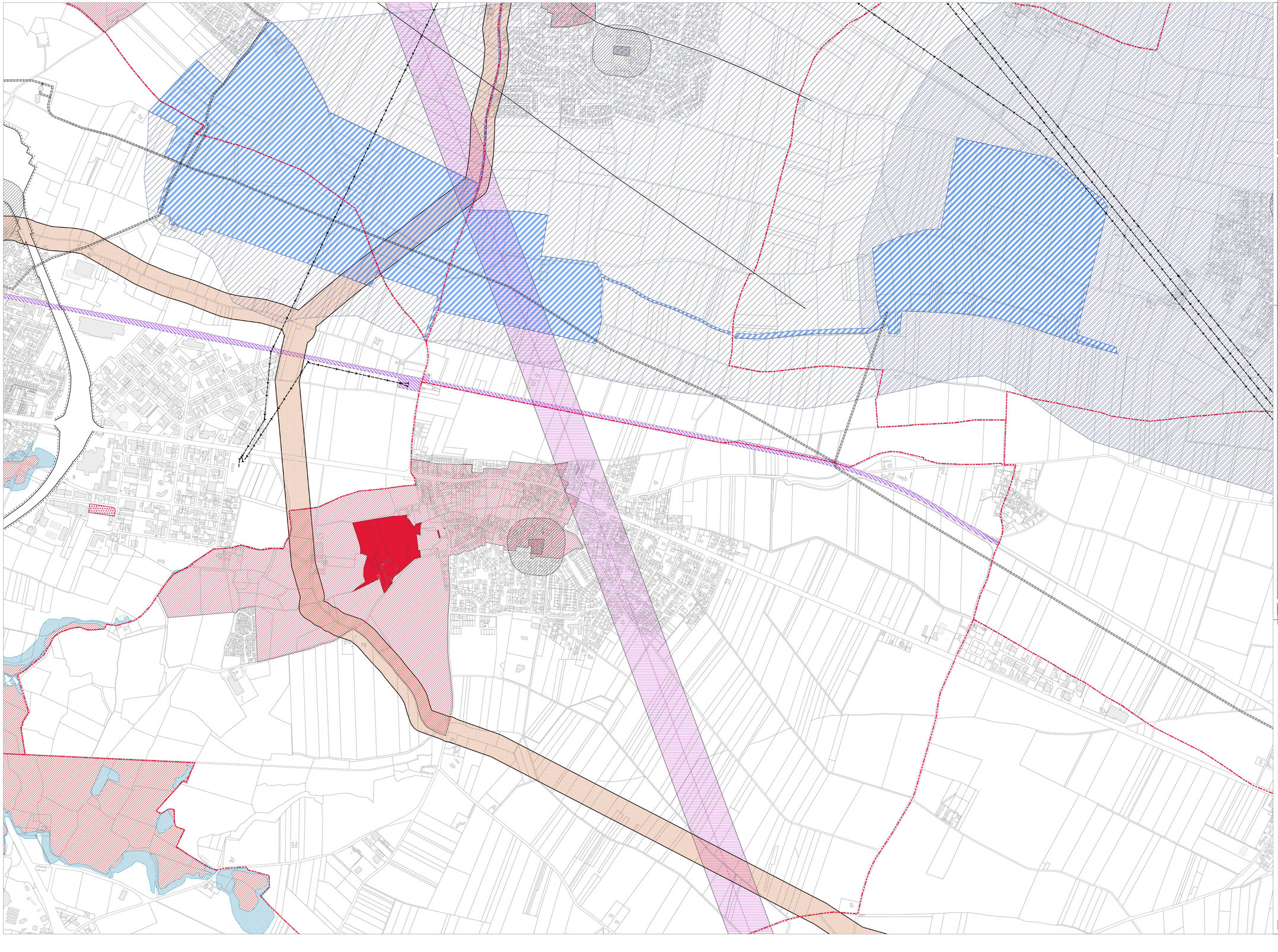
N

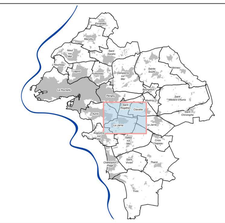
Echelle 1 : 5 000

plan_711_5D1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_





5D2

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tout travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDAGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

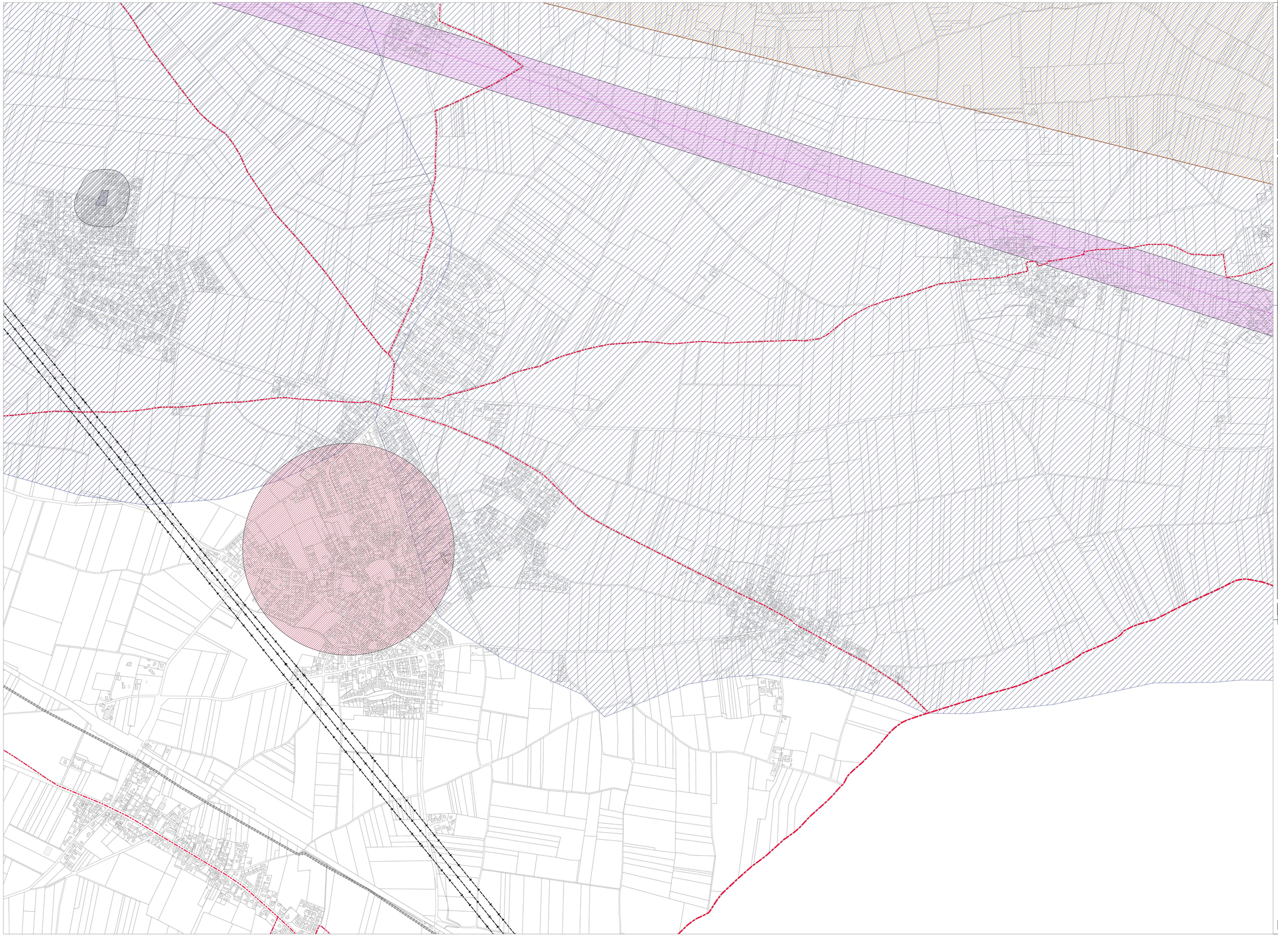
N

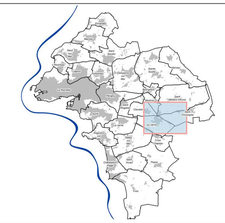
Echelle 1 : 5 000

plan_711_5D2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_





5D3

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDAGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

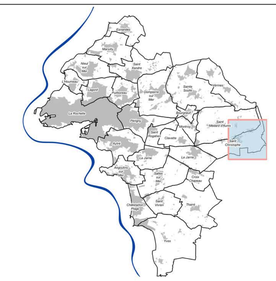
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5D3

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5D4

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme intercommunal — Communauté d'Agglomération de La Rochelle

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

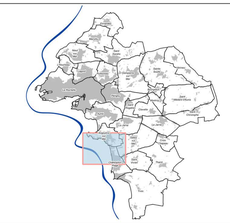
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5D4

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUI\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CAGNOLLE D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

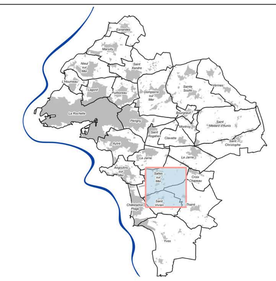
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5E1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5E2

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : - Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement-

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme Intercommunal — COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

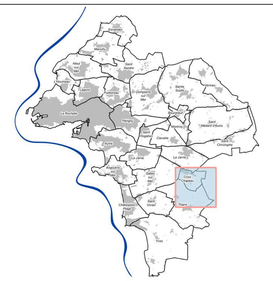
Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5E2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi — Plan Local d'Urbanisme intercommunal — CDC DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

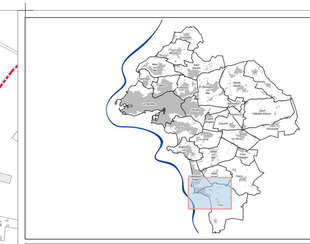
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5E3

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5F1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

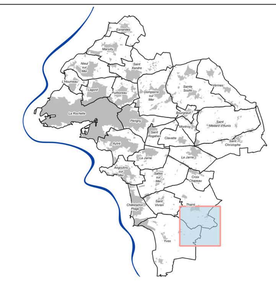
Echelle 1 : 5 000

N

plan_711_5F1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure - Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à de la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

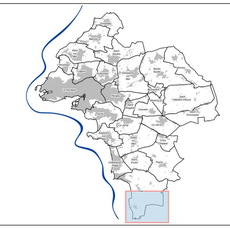
N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5F2

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : M:\ConTerCar\URC\PLUI-QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_



5G1

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'agglomération
- Trait de côte
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons sur le littoral
- EI9 - Générateur
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EI9 - Assiette
  Droit de passage piétons modifié sur le littoral
- EL9 - Générateur
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- EL9 - Assiette
  Droit de passage piétons suspendu sur le littoral
- AC1 - Bâtiment monument historique
- AC1 - Servitude de protection des abords des monuments historiques
- AC3 - Réserve naturelle nationale
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre éloigné
- AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Périmètre rapproché
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
- I4 - RTE - Etablissement des canalisations électrique (transport)
- I3 - Gaz - Périmètre d'exposition aux risques
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I1/I5 - Hydrocarbure -
  Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- A5 - Canalisations publiques
  d'eau potable et d'assainissement
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Périmètre de protection
- A4 - Conservation des eaux
  Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Navigation
  Servitude de halage et de marchepied
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Phare
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Axe
- EL8 - Navigation - Servitude relative aux amers et aux phares - Cône de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL11 - Réseau routier
  Interdiction d'accès des propriétés sur autoroute, route express ou déviation d'agglomération
- EL7 - Réseau routier - Servitude d'alignement
- T8 - Relations aériennes
  Transmissions radioélectriques protection des installations de navigation et d'atterrissage
- T8 - Circulations aériennes
  Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
  Périmètre de protection
- T5 - Circulations aériennes
  Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Circulations aériennes - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1/PT2 - Télécommunications - Protection des centres d'émission/réception - Antenne
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres d'émissions/réception - Axe
- PT1 - Télécommunication
  Protection des centres de réception - Périmètre
- PT2 - Télécommunication - Protection des centres de réception contre les obstacles - Périmètre
- PT3 - Télécommunication - Protection des réseaux téléphoniques et télégraphiques
- PM2 - Restriction d'usages liée à la pollution de sol suite à cessation d'activité

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- PM3 - Emprise foncière du risque
- PM3 - Périmètre d'exposition aux risques

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

- PPRL - Zone Bs1
- PPRL - Zone Bs1a
- PPRL - Zone Bs2
- PPRL - Zone Bs3
- PPRL - Zone Fpm
- PPRL - Zone Os
- PPRL - Zone Os1
- PPRL - Zone Re : zone d'érosion à 100 ans
- PPRL - Zone Rs1 : zone de sur-aléa en arrière des protections et d'extrême danger (hors zone d'érosion)
- PPRL - Zone Rs1a
- PPRL - Zone Rs2 : zone d'aléas très forts (hors Re et Rs1)
- PPRL - Zone Rs3
- PPRL - Zone Rs3m

I3 - gaz : « Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tout travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement»

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CDAGGLO LA ROCHELLE

7.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n°3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N°4	CL	CV / BH
12	**29 Janvier 2026**	**Modification N°2 + Mise à jour N°5**	CL	CV / BH

N

Echelle 1 : 5 000

plan_711_5G1

Edité le : 08/01/2026

Lien et nom du fichier informatique : N:\ConTecCar\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC\projets_qgis_plui / plui_modification_